Principes de déconfinement pour les entreprises COVID-19

Protocole national de déconfinement
Ministère du travail / version du 3 mai 2020

Dr Bernard KRIEGEL - Directeur médical et technique
Dr DOUKHAN - M. VOCILA - F. DERNIAUX - A. CLARISSON - V. HOURNON GAIA

Principes de déconfinement COVID-19

La démarche de déconfinement, basée sur les principes généraux de prévention (art L 4121-2 du code du travail) doit conduire par ordre de priorité :

- A éviter les risques d'exposition au virus
- A évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- A privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

<u>3 types de mesures de prévention à prendre en compte</u> :

- Mesures Organisationnelles
- Mesures Techniques
- Mesures Humaines

Principales étapes

A domicile : Mise en place du télétravail

Sur le lieu de travail :

Mesures de prévention

Organisationnelles

- Séquencement des activités
- Horaires décalés
- Gestion des flux et circulation
- Règles de distanciation AVEC et SANS masques

Techniques

- Aération des locaux
- Mise en place d'écrans de protection
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces (zones de contact)

Humaines

- Les équipements de protection individuelle
- Ne pas se serrer les mains, ni accolade
- Se laver les mains régulièrement
- Eviter de se toucher le visage (nez et bouche)
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable

Protocoles médicaux

Protocoles des personnes symptomatiques et des contacts rapprochés

Mise en place du télétravail

Le télétravail doit être mis en place chaque fois que possible

L'article L. 1222-11 du Code du travail mentionne le risque épidémique comme pouvant justifier le recours au télétravail.

➡ Guide télétravail & déconfinement, Ministère du travail

Mesures de prévention ORGANISATIONNELLES
Séquencements et horaires décalés

Séquencements et horaires décalés :

- La présence physique ponctuelle ou périodique des travailleurs, lorsqu'elle est nécessaire, doit être organisée de façon à être étalée pour limiter le nombre de salariés rejoignant simultanément l'entreprise

Moyens de transport :
Eviter les horaires d'affluences

En entreprise :

- Prévoir des arrivées et départs en « décalés » afin de limiter les goulots d'étranglements

- Condamner les tourniquets

Mesures de prévention ORGANISATIONNELLES
Gestion des flux et circulation

En tenant compte de la configuration des locaux :

Séparation des flux :
- Sens unique dans les couloirs, escaliers avec marquages visibles au sol pour éviter les croisements
- Portes d'entrée et sortie différenciées
- Réorganisation des horaires pour éviter les arrivées nombreuses
- Ascenseurs : Limiter le nombre de personnes

Locaux commun (salle de réunion) ou sociaux :
- Portes ouvertes,
- Déterminer le nombre de personnes autorisées

Zones d'attentes:
Marquage au sol : entrées, sorties

Mesures de prévention ORGANISATIONNELLES
Règles de distanciation

Distances parcourues des « projections » :

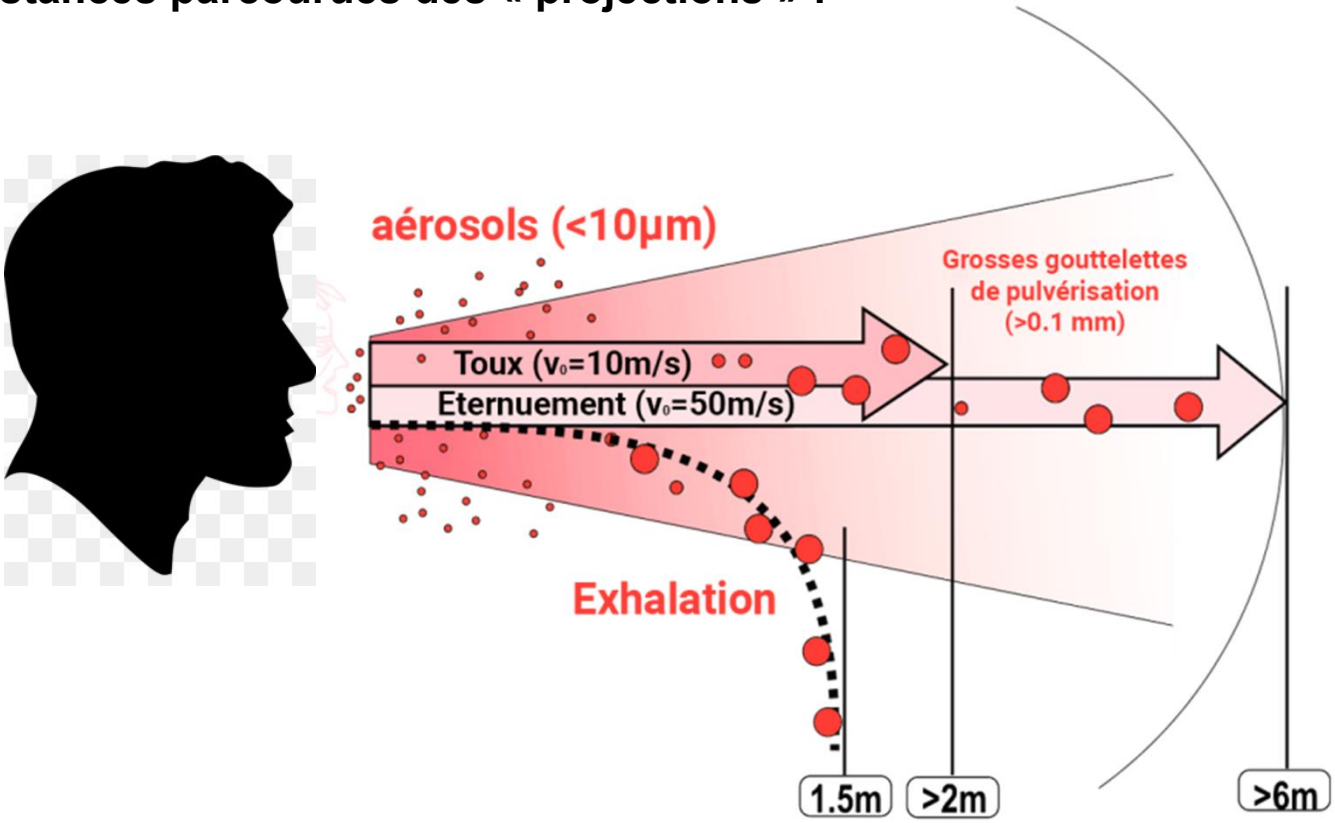

Mesures de prévention ORGANISATIONNELLES
Règles de distanciation

RECOMMANDATIONS DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL IPAL

SANS MASQUE

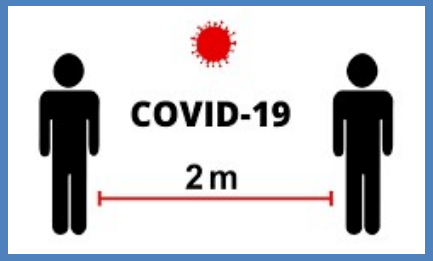

Surface : 12m²

2m de distance
ou
12 m² / personne

1 personne / bureau

Si paramètres non respectés → Port du masque respiratoire

AVEC MASQUE

Déplacements au sein de l'entreprise
Utilisation de l'ascenseur …

Mesures de prévention TECHNIQUES
Aération des locaux

Ventilation :

✓ Privilégier l'apport d'air frais naturel

(ex : Laisser les fenêtres entrebâillées en permanence)

✓ Aérer régulièrement les pièces fermées

Fréquence : toutes les 3 heures

Durée : 15 minutes

Climatisation :

✓ Fonctionnement en 100% d'air neuf

✓ Arrêt du recyclage

Dans les 2 cas :

Entretien ET maintenance préventive des filtres et bouches d'aération …

Mesures de prévention TECHNIQUES
Mise en place d'écrans

Mise en place d'un écran :

✓ **Contacts fréquents et rapprochés (ex : accueil du public)**

✓ **Impossibilité de respecter les règles de distanciation**

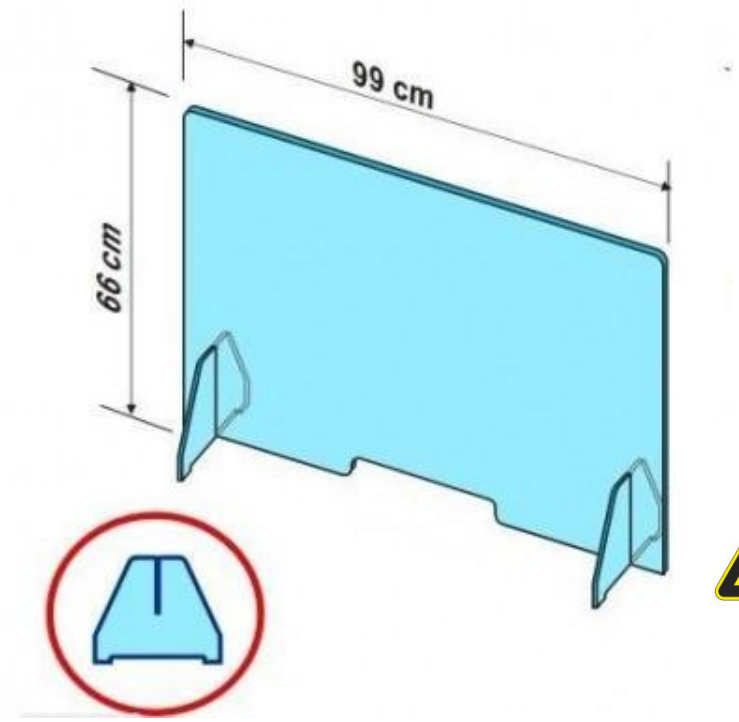

PAROI RIGIDE :

Matériau : type plexiglas ou équivalent

Facilement lavable

Dimensions à adapter
en tenant compte de l'activité

Mesures de prévention TECHNIQUES
Nettoyage et désinfection

Nettoyage des locaux après confinement :

Si le bâtiment n'a pas été occupé dans les 5 jours précédents l'ouverture, un nettoyage suffit

Sinon, nettoyage avec un produit d'entretien virucide (Norme EN 14476)

Nettoyage des locaux :

Utiliser des produits nettoyant classique (ex : savon, détergents …)

Fréquence :

Sol : Journalier

Surfaces et objets fréquemment touchés : 2 fois / jour

Désinfecter :

Lorsque l'évaluation des risques le justifie et/ou en cas de survenue d'un cas COVID 19 sur le lieu de travail :

Principe du lavage / désinfection à l'humide

Produit désinfectant (Norme EN 14476)

Cf (fiche conseil IPAL)

Proscrire l'utilisation de l'aspirateur par voie sèche

Mesures de prévention HUMAINES
Gestes barrières

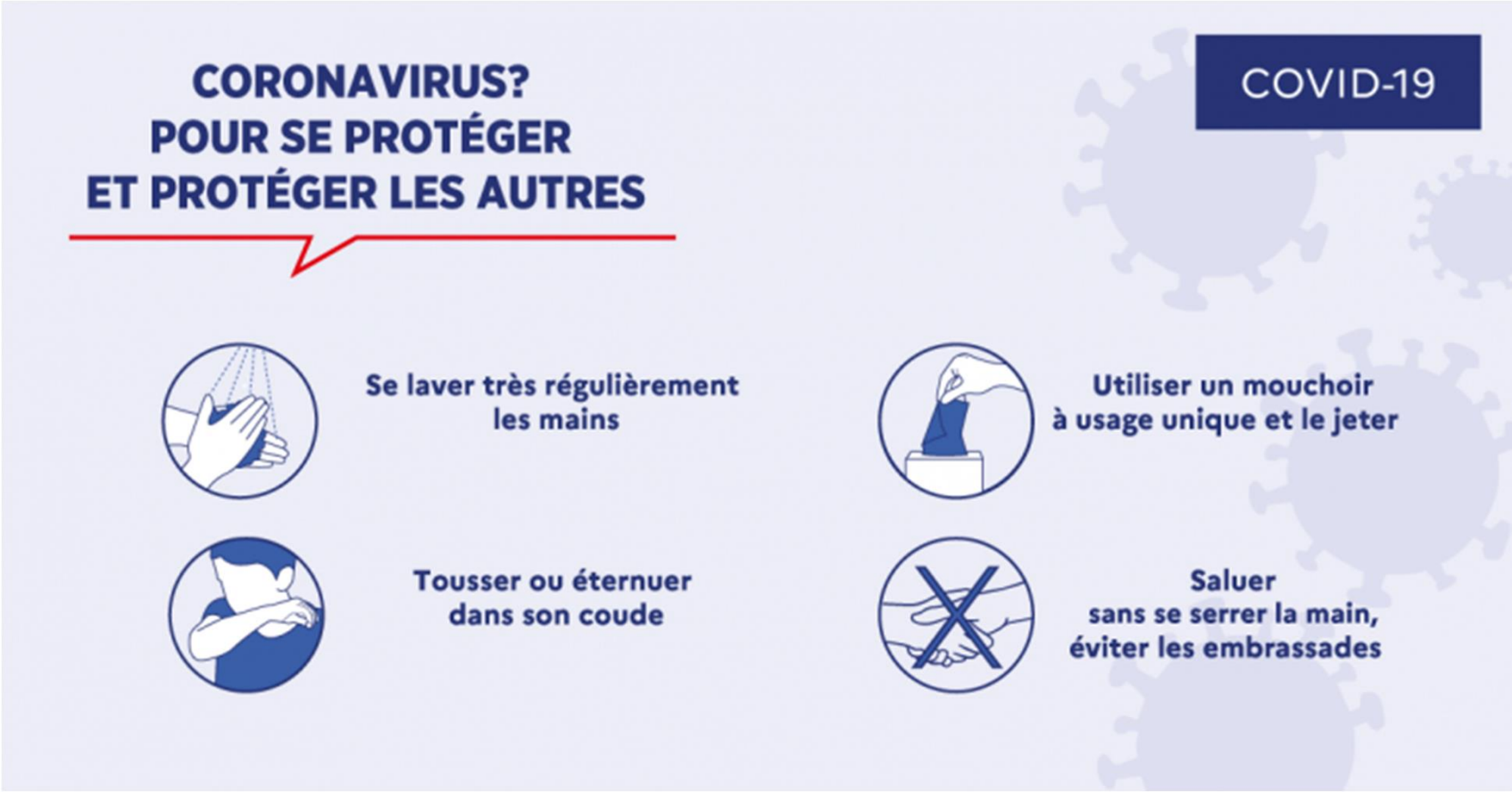

Mesures de prévention HUMAINES
Equipements de protection individuelle

MASQUES RESPIRATOIRES:

- **Masque dit « grand public »** (alternatif à usage non sanitaire) :

Catégorie 1 : Personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public (hôtesse de caisses, agents des forces de l'ordre ,,,)
Catégorie 2 : Contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel

- **Masque chirurgical , FFP1**
- **Masque FFP2, FFP3** : destinés aux professionnels médicaux ou risques particuliers

Gants, visières, lunettes, surblouses, charlottes :
Ils sont utilisés en complément des gestes barrières et en tenant compte de l'évaluation des risques

Ne pas se porter les mains gantées au visage

Protocole de prise en charge d'une personne SYMPTOMATIQUE

SYMPTOMES :
Fièvres, toux, maux de tête intenses, OU sensations de malaise

↓

ISOLEMENT DE LA PERSONNE

Dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières (masque, distanciation …)

↓

MOBILISATION DU PROFESSIONNEL INTERNE

Infirmier en santé au travail,
Sauveteur secouriste du travail …

↓

RECHERCHE DES SIGNES DE GRAVITE

- ✓ **Difficultés respiratoires**
- ✓ **Fréquence respiratoire > 20 / min**
- ✓ **Troubles de la conscience, désorientation**

↓

OUI → **APPELER LE 15 ET SUIVRE LES CONSIGNES**

NON → **ORGANISER LE RETOUR A DOMICILE**

En tenant compte du protocole anticipé de départ de l'entreprise,
Se rapprocher du médecin du travail
ou de l'infirmier en santé au travail

Protocole de prise en charge Des PERSONNES « CONTACT »

SYMPTOMES :
Fièvres, toux, maux de tête intenses, OU sensations de malaise

OBJECTIF :
Elaborer une matrice des contacts et leurs qualifications (personnes contact à risque FAIBLE ou ELEVE) pour faciliter l'identification des personnes en cas de survenu d'un cas avéré

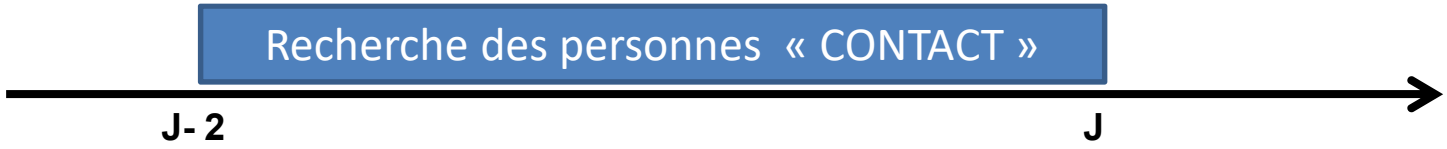

SE RAPPROCHER DU MEDCIN DU TRAVAIL POUR ADAPTER VOTRE PROTOCOLE

Evalution des risques
Le document unique DUERP

<u>Mise à jour du Document unique</u>:
L'actualisation du document unique DUERP prévue par l'article R.4121-2 du code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19.

Le document unique a pour objectif d'évaluer les risques, plus précisément les situations dangereuses et de définir le plan d'action prévu,

Contacter votre médecin du travail
ou son équipe pluridisciplinaire
pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche

Pour aller plus loin

<u>Documentation</u> :

- ✓**Protocole national de déconfinement – Ministère du travail**
- ✓**Fiche conseils métiers de prévention – Ministère du travail**
- ✓**Fiche conseil IPAL « principes de nettoyage des locaux »**

- ✓ **Ministère du travail**
- ✓ **Ministère de la santé**
- ✓ **INRS**

Contacter votre médecin du travail
ou son équipe pluridisciplinaire pour vous conseiller et vous accompagner